



## Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET  
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

### SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016

#### **2016/0062 – Catherine JAILLET - Contrat à Durée Déterminée - Adjoint d'Animation 2ème classe**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de recruter un adjoint d'animation contractuel afin d'effectuer les fonctions d'accompagnement dans le bus scolaire les matins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

De recruter Madame Catherine JAILLET, demeurant au 1320 Route de Simard à Montret, en tant qu'agent non titulaire à temps non complet pour exercer les fonctions d'Adjoint d'Animation de la Commune de Montret, du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017 inclus.

Son temps de travail sera fixé à 2,35 heures par semaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 (majoré 321) du grade d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **2016/0063 – Groupements de commande intercommunalités**

Madame le maire expose ce qui suit :

La Communauté de Communes Cœur de Bresse a transmis, en début d'année 2016, un questionnaire aux communes membres ayant pour objectif de recenser les besoins en terme de fourniture et de service pour la mise en place de groupements de commandes.

Au vu de l'analyse des questionnaires, le conseil communautaire a décidé par délibération du 27 septembre 2016 de constituer les groupements de commandes suivants :

- Vérification et entretien des bornes et poteaux incendie,
- Acquisition et maintenance d'extincteurs,
- Vérifications techniques réglementaires,

- Fourniture de papiers.

La constitution des groupements et leur fonctionnement sont formalisées par des conventions qu'il vous est proposé d'adopter.

La communauté de communes Cœur de Bresse assurera les fonctions de coordonnateur des groupements et procédera, ainsi, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, à la signature et à la notification des marchés.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et la lecture des conventions et après en avoir délibéré,

- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes « Vérification et entretien des bornes et poteaux incendie »
- accepte les termes de la convention « type » constitutive de ce groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- autoriser Madame le maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents,
- accepte que la communauté de communes Cœur de Bresse soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

#### **2016/0064 – Indemnités de conseil – Comptables du Trésor**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montret, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, après avoir rappelé le changement de trésorier en cours d'année, et après avoir pris connaissance des nouveaux montants de ces indemnités de conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à 4 pour 4 abstention et 3 contre

D'accepter le versement d'une indemnité de conseil de 64,46 € à monsieur Luc VOISIN pour une gestion de 60 jours et une indemnité de 363,86 € à son remplaçant Monsieur Michel ROIT-LEVÊQUE pour une gestion de 300 jours.

#### **2016/0065 – Opérations de sécurisation du groupe scolaire - subvention FIPDR**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire, relatif aux opérations de sécurisation du groupe scolaire, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité

De solliciter, à ce titre, la subvention FIPDR auprès de l'Etat et d'autoriser Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

## **2016/0066 – Terrain Marc MELIN – rachat d’une bande de parcelle**

**La présente délibération annule et remplace la délibération n°2016/0058 – Terrain Marc MELIN – rachat d’une bande de parcelle du 9 septembre 2016.**

Considérant le litige entre la Commune de Montret et Monsieur Marc MELIN, domicilié au 50 Rue des Vergers à Montret, concernant la parcelle AC n°64 de sa propriété sur laquelle dépasseraient de quelques centimètres les fondations de la nouvelle école de Montret suite aux travaux réalisés par les différents entrepreneurs et l’architecte DWA.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d’effectuer une proposition au conciliateur chargé du litige entre les deux parties citées ci-dessus, de rachat d’une bande de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

### **Décide à l’unanimité**

D’autoriser Madame la Maire à effectuer une proposition de rachat d’une bande de terrain de Monsieur Marc MELIN pour un prix de 10 € par mètre carré.

## **2016/0067 – Délégation du Conseil Municipal au Maire de la commune de Montret pour la conclusion des marchés dans le cadre de l’opération de réhabilitation de la Mairie et son annexe**

**Les décisions de la présente délibération ont été approuvées une première fois en séance de Conseil du 12 juillet 2016.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21-1 ;

Considérant qu’il convient pour l’opération relative à la rénovation de la Mairie de conclure les marchés suivants :

- Marché de prestations intellectuelles relatif à la maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation de la Mairie et son annexe ;
- Marché de travaux relatif à la maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation de la Mairie et son annexe ;

Considérant dans le cadre de cette opération l’obligation d’organiser une mise en concurrence afin de retenir l’offre économiquement la plus avantageuse pour réaliser les prestations de chacun des marchés susmentionnés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

### **Décide à l’unanimité**

De donner délégation au Maire de la commune de Montret pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés suivants dans le cadre de l’opération relative à la réhabilitation de la Mairie et son annexe :

- Marché de prestations intellectuelles relatif à la réhabilitation de la Mairie et son annexe confié à Pierre Raynaud architecte pour le montant de 15 460 € HT.
- Marché de travaux relatif à la maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation de la Mairie et son annexe ;

Madame le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Les crédits sont inscrits au budget.

**2016/0068 – Séverine MICHAUDET - Avenant au contrat à durée déterminée adjoint d'animation  
2ème classe**

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que Madame Séverine MICHAUDET, titulaire d'un contrat à durée déterminée à la Commune de Montret, nécessite un aménagement du temps de travail hebdomadaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

D'ajouter 0,50 heure supplémentaire hebdomadaire au contrat de Madame MICHAUDET, portant son temps de travail à 2 heures au lieu de 1,50 heure hebdomadaire à compter du 1er octobre 2016.

**2016/0069 – Subventions aux associations communales 2016 – Coopérative Scolaire**

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention exprimée par la Coopérative Scolaire montretoise.

Le conseil, après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

D'accorder une subvention de 600 € à la Coopérative Scolaire, qui sera répartie équitablement dans les trois classes du groupe scolaire de Montret.